

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

2025-0164-ST/AV/BR

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion publique du conseil municipal qui aura lieu le :

**Mardi 8 juillet 2025 à 20h30
en Mairie – Salle du conseil municipal**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



Pièce jointe :

- Ordre du jour de la séance du 8 juillet 2025

ORDRE DU JOUR

Points donnant lieu à délibération :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025
3. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le cdg69
4. Autorisation de recruter des vacataires – Études surveillées
5. Avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial
6. Transfert du marché forain
7. Convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ
8. Acquisition des parcelles cadastrées B 2691 et B 2701 appartenant à l'association syndicale libre du Parc Belleroche
9. Convention opérationnelle n° 69C127 entre l'EPORA, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la commune de Grézieu-la-Varenne
10. Versement d'une subvention d'équilibre à EVALLY PROMOTION pour la réalisation d'un programme de logements sociaux sur les parcelles cadastrées B 734 et B 852
11. Autorisation donnée à l'EPORA afin de céder les parcelles cadastrées B 734 et B 852 à EVALLY PROMOTION
12. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des achats de fournitures de bureau, de papier, de fournitures scolaires et matériels pédagogiques et de cartouches d'encre
13. Accord local concernant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais à compter du mandat 2026
14. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et restitution du local de l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais à la commune d'Yzeron

Points ne donnant pas lieu à délibération :

- Décisions du maire dans le cadre des délégations
- Questions orales